

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINE ET LOIRE

PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE

1 RUE TALOT

BP 84 112

49 041 ANGERS CEDEX 01

Téléphone : 02 41 22 03 60

Mèl : ddfip49.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Angers, le 24/10/2022

Le Directeur à

**POUR NOUS JOINDRE :**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL  
1 PLACE DU GÉNÉRAL FERRIE  
53 000 LAVAL

Affaire suivie par : Pascale GUEDEZ

Téléphone : 02.41.22.03.65

Courriel : pascale.guedez@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. Démarches Simplifiées : 10241763

Réf OSE : 2022-53001-77053

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

**Désignation du bien :** Terrain en zone d'activité

**Adresse du bien :** ZA de la Girardière à AHUILLE.

**Valeur vénale :** 10 €/m<sup>2</sup> HT.

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### 1 – SERVICE CONSULTANT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL - Affaire suivie par VIRGINIE ROCHER

### 2 – DATE

de consultation : 14/10/2022

de réception : 14/10/2022

de dossier en état : 14/10/2022

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain à bâtir en zone d'activité destiné au projet de construction d'un atelier d'une surface plancher de 300 m<sup>2</sup> environ. La zone d'exposition paysagère représentera environ 50% de la surface totale de la parcelle. L'activité de l'entreprise de M. JARDIN Jonathan est l'aménagement paysager (élagage, abattage, étêtage, taille de haie, pose de clôture, terrassement, débroussaillage, tonte de pelouse).

### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

ZA de La Girardière à AHUILLE.

Parcelle cadastrée section A n° 1178.

Terrain à bâtir en zone d'activité.

## 5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : LAVAL AGGLOMÉRATION
- Situation d'occupation : Bien libre.

## 6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage UEm au PLUi.

## 7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

## 8- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Le prix de cession fixé sur une base de 10 € /m<sup>2</sup> HT, conformément aux dispositions tarifaires communautaires pour la commercialisation du foncier économique (Secteur 3, vocation artisanale), n'appelle pas d'observation.

## 9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an.

## 10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

*Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.*

*Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.*

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

L'Inspectrice des Finances Publiques

Pascale GUEDEZ

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221114-S12-BC-182-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Mise en ligne : le 18 novembre 2022